



Le fil de terre

Numeró 2 – Novembre 2009

lettre mensuelle du Groupe de Réflexion et d'Information Municipal

EDITO

Bonjour à toutes et tous,

Bien, voilà le numéro 2 de notre **fil de terre**. J'espère que la lecture du 1^{er} vous aura agréablement surpris.

Pour rentrer dans le vif du sujet, nous avons déjà fêté l'anniversaire d'un événement climatique, la crue du 2 novembre 2008. Ici, je m'adresse à toutes les personnes qui n'avaient pas la chance d'être en hauteur et ont subi des dégâts d'inondations.

Un des rôles de la collectivité est de **minimiser les pertes** financières et morales, qui sont souvent énormes, en mettant en place, en cas de risques majeurs, des actions visant à **informer la population le plus rapidement possible**.

Or, un an plus tard, nous sommes en droit de nous interroger sur ce qui a été fait dans notre commune pour protéger la population.

Des communes proches ont pris toutes les dispositions pour alerter la population avec des moyens technologiques modernes et rapides (mail, téléphone, fax, sms). Aussi, nous sommes en droit de savoir, si les interventions écrites et verbales des élus et membres de la liste « Projet Citoyen Solidaire » ont été suivis d'effet.

Quelle utilisation a été faite des informations récoltées lors de la réunion publique à laquelle vous étiez nombreuses et nombreux à participer ?

Que faire ? croiser les doigts ? attendre la prochaine crue pour savoir si nous serons correctement prévenus ? ou tout simplement **agir en nous regroupant** pour faire pression auprès de la collectivité !

Vous pouvez nous écrire à : fildeterre@lesbarques.fr, pour nous faire connaître si vous êtes disposés à nous aider, voire nous apporter des idées d'action.

En tout cas, la simple idée de reprendre la serpillière sans avoir pu sauver l'essentiel, faute d'être prévenu, m'est tout simplement insupportable.

Bien à vous.

G. Charpenay
Président du GRIM



Philippe Boyer
Elu, Conseiller Communautaire

PAROLES D'ELUS

A la suite des lois de décentralisation, les collectivités territoriales sont devenues les principaux investisseurs publics (plus de 73%) et les principaux responsables des services publics alors qu'elles représentent seulement environ 10% de la dette publique.



La démarche du gouvernement témoigne d'une véritable défiance envers les élus locaux et les collectivités territoriales. Au prétexte qu'ils coûteraient trop cher, le gouvernement souhaite supprimer la moitié des élus départementaux et régionaux. Leur rôle au quotidien auprès de nos concitoyens est pourtant essentiel.

Les ressources financières des collectivités territoriales, avec notamment les modalités de la suppression de la taxe professionnelle, vont être également victimes de ces projets.

Quelques chiffres résument la situation pour les communes et les intercommunalités. Celles-ci perçoivent actuellement 16,5 milliards d'euros de taxe professionnelle. Le produit de la nouvelle cotisation d'activité (qui doit remplacer la taxe professionnelle) basée sur des valeurs foncières, que le gouvernement souhaite mettre en place dès 2010 est évaluée à 5,5 milliards d'euros.

Qu'en sera-t-il des 11 milliards d'euros de pertes fiscales pour les communes et intercommunalités ? C'est bien la disparition de l'autonomie financière des collectivités territoriales et une asphyxie financière que prévoit à terme le gouvernement...

Cette réforme aboutirait à faire basculer la charge de l'impôt économique qu'est la taxe professionnelle vers la fiscalité pesant sur les ménages qui passerait de 49% à 73% du total des recettes fiscales locales.

Sans financements dynamiques, sans véritable pouvoir de décision, ces projets du gouvernement condamnent donc les services publics locaux et portent un coup grave à nos concitoyens.

Que deviendront nos écoles, les aides sociales, les associations, le développement économique, le développement culturel... si les collectivités n'ont plus les moyens financiers d'assurer la mise en œuvre pourtant essentielle pour nos concitoyens et que l'État, trop souvent abandonne ?

Pour toutes ces raisons, il est urgent de s'opposer avec fermeté aux projets présentés par le gouvernement.

BREVES LOCALES

Local syndical

Nos élus de la majorité ne se sont toujours pas remis du fait que le personnel municipal s'organise syndicalement. Ils ont osé les bougres alors qu'on fait le maximum pour eux. Décidément il n'y a plus de reconnaissance de nos jours ! Et en plus ils osent demander un local ! Mais jusqu'où vont-ils aller ?

Personnel municipal

Si on embauche dans certains secteurs, on débauche dans d'autres : dans le personnel technique tous les départs à la retraite ne sont pas remplacés.

Plan Local d'Urbanisme.

La révision du P.L.U. avance à pas comptés. Le maire a d'ailleurs l'air de s'impatienter « on ne va pas passer tout un mandat là-dessus ! ».

Ecole privée

Le directeur de l'école Jayol sollicite apparemment beaucoup la mairie. C'est à un point tel que cela commence à gêner la majorité municipale qui a pourtant une sympathie non dissimulée pour l'école privée confessionnelle.

Le fil de terre

OGEC : GARANTIE D'EMPRUNT !

DUALITE entre structure municipale et école privée Jayol

Le conseil municipal a voté, malgré 6 voix "contre" du groupe « Projet Citoyen Solidaire », une garantie d'emprunt au profit de l'OGEC école privée JAYOL.

Cette garantie est une pratique courante au profit des associations locales. C'est une garantie financière qui permet aux banques de débloquer des fonds.

Dans le cas présent de l'OGEC,(Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique), ces fonds sont en partie destinés à aménager des locaux à l'**INTERIEUR** de l'école privée pour installer une structure d'acc-



cueil pour les enfants de 2 ans. Il ne s'agit pas là de scolarisation, mais d'une activité en dehors des règles qui régissent les rapports "Etat-Enseignement Privé".

Cette garantie comporte un risque dans la mesure où l'OGEC se trouverait dans l'impossibilité de faire face à ses engagements financiers. Dans ce cas la commune, donc le contribuable, devrait suppléer à cette carence.

Or, simultanément, la municipalité met en chantier un "Pôle Petite Enfance" destiné essentiellement aux moins de 4 ans. (voir Au- Fil de L'Eau no 141 page 5). Cette nouvelle structure ne sera pas gratuite pour les familles et sera située en **DEHORS** des écoles de la commune.

Il y a là une dualité naissante et nous nous devons d'affirmer qu'il faut tout mettre



en oeuvre pour respecter une des valeurs essentielles de notre société républicaine, à savoir la **LAICITE**.

L'OGEC, en tant qu'association, peut, si elle le souhaite, promouvoir une structure privée pour l'accueil des enfants, avec des fonds privés, garantis par des organismes privés, en **DEHORS** des bâtiments scolaires dont le fonctionnement est en partie financé par des fonds publics.

Dans le cas présent de JAYOL, cette mise en place à l'intérieur de l'école porte à penser que la Direction prépare un cheminement tout naturel vers la scolarité proprement dite.

Restons vigilants pour faire en sorte que ne renaisse pas une guerre scolaire dont les anciens se souviennent !

A. Béal

« LA POSSIBILITE DU CYCLE »

Il y a peu de temps encore, il me paraissait urgent de pousser un cri d'alarme, que dis-je, hurler à gorge déployée, vibrionner de toutes mes fibres éco-citoyennes et dire enfin aux Pontrambertois, dans un élan fraternel et patriotique cette clamour qu'ils attendent depuis des lustres comme les Hébreux attendent la sortie d'Egypte : «Vélo sort de ton ghetto ici et maintenant !».



Faire du vélo à St Just St Rambert , se déplacer sur cet objet apparemment inoffensif, sans carapace, ni armure... Whaouuu, voilà

l'aventure à portée de main, le frisson garanti, le goût de l'effroi, du danger qui rôde.... la vraie vie quoi, et cela, pour un coût modique, à la portée de toutes les bourses, pour les grands et les petits.

Certains vous diront au retour de Kaboul, ou de Bagdad, qu'ils ont vu la mort de près, et là d'un sourire narquois, vous leur direz d'un air détaché : « Moi, Monsieur, j'ai passé le pont de la Loire en vélo entre St Just et St Rambert » Ça a une autre gueule !

Celle ou celui qui a traversé l'intersection de la route de Chambles et de la rue Gonyn, au carrefour des pompiers (ou de la mort !) vous dira « j'y étais moi, Monsieur ».

La pratique du vélo au quotidien dans notre commune reste un exploit qui pourrait figurer au Panthéon, mais qui hélas reste méconnue, et doit être absolument réhabilité et porté à la connaissance de tous.

Nos élus municipaux actuels semblent avoir à cœur un projet axé sur les sports de l'extrême en encourageant les candidats au « grand frisson » par la pratique du vélo intra-muros.

Certes, on aurait pu penser qu'avec l'allégement « relatif » de la circulation automobile grâce à cette merveille de RD498, qu'une place modeste serait faite à ce moyen de déplacement écolo.

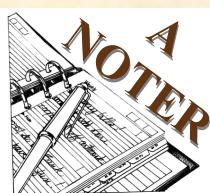
IL n'en est rien. L'allégement de la circulation auto favorisant encore mieux la vitesse, le plaisir du candidat au frisson reste intact avec le déplacement d'air du bolide qui le frôle.



D'aucun me diront qu'il y a à ce jour, peu d'accidents graves constatés sur des cyclistes. C'est vrai.

Les cyclistes sont des gens pénibles, exigeants, pinailleurs... donc c'est simple : pas de cyclistes, pas de problèmes.

J.L. Théry



- ⇒ Mardi 8 décembre à 20h00 : Prochaine réunion GRIM, salle Passé-Présent (St Rambert)
- ⇒ Jeudi 17 décembre, 19h15 : Conseil Municipal, Salle du Conseil, Avenue des Barques

Pour nous contacter, s'abonner ou se désabonner : fildeterre@lesbarques.fr